

# GRÉSIN

Plan Local d'Urbanisme

6.2

Plan des servitudes  
d'utilité publique

Prescription	13/06/2016	Échelle : 1/15000
Arrêt	13/12/2018	
Approbation		



Aménagement et  
Urbanisme  
5 rue Saint-Maurice  
69580 Sathonay-Village



CODE	SYMBOLE	INTITULÉ
A4		Cours d'eau non domaniaux
AS1		Protection du périmètre des captages de Cotes Envers 3 et 4
AS1		Protection du périmètre des captages des Combes Nord et Sud
I4		Ligne 225 kV n°1 Aoste - Brens - La Marnise
PT1		Station hertzienne de Saint-Maurice-de-Rotherens
PT1		Réémetteur de Grésin
PT2		Station hertzienne de Saint Maurice de Rotherens : zone secondaire de dégagement rayon de 500 m
PT2		Réémetteur de Grésin : zone secondaire de dégagement rayon de 350 m

